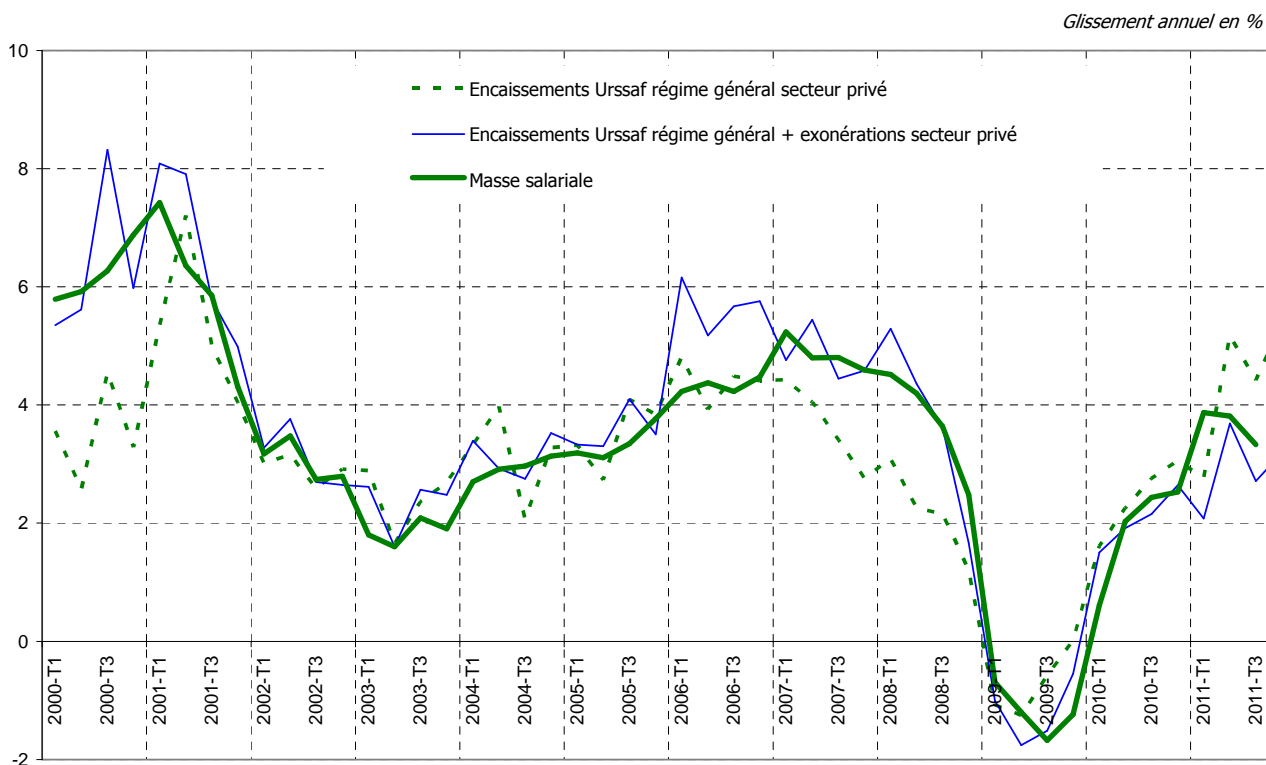


Point d'information trimestriel sur la situation financière du Régime Général

Cette publication vise à rassembler les principales informations disponibles en cours d'année sur la situation financière du régime général. Elle présente un certain nombre d'indicateurs de recettes et dépenses du régime général ainsi qu'un bilan des créances du régime général sur l'Etat, sur la base des dernières données connues. Ce document est publié en février, mai et novembre.

MASSE SALARIALE ET ENCAISSEMENTS

Evolution des encaissements des URSSAF et de la masse salariale du secteur privé



(*) décalés d'un mois

Source : ACOSS / base SEQUOIA ; champ : régime général cotisants privés.

Note de lecture : L'évolution des encaissements du secteur privé dépend principalement du rythme de l'assiette (masse salariale), de l'évolution des exonérations et des changements de législation (variation de taux notamment). L'agrégat "encaissements+exonérations" est conceptuellement le plus proche de l'assiette, mais peut s'en écarter ponctuellement. Par exemple en 2006, il diverge de l'évolution de la masse salariale en raison des hausses de cotisations intervenues au 1^{er} janvier (retraite et accidents du travail). La zone entre traits fins et pointillés illustre l'impact des exonérations sur l'évolution des encaissements.

Au 4^{ème} trimestre 2011, les encaissements de cotisations du secteur privé ont augmenté de 5,4% en glissement annuel, en hausse par rapport au trimestre précédent (4,4%). Cette progression des encaissements sensiblement plus forte que celle de la masse salariale s'explique par la diminution des montants d'exonérations qui a résulté en 2011 de la mesure d'annualisation du calcul des allègements généraux, et s'est traduite par un surcroît de cotisations encaissées. L'agrégat plus large constitué des encaissements et des exonérations de cotisations a progressé quant à lui de 3,2 % en glissement annuel au 4^{ème} trimestre.

La masse salariale du secteur privé voit sa progression ralentir en glissement annuel à partir du pic atteint au 1^{er} trimestre 2011 (3,9 %). Elle s'est infléchie à 3,3 % au 3^{ème} trimestre au cours duquel la masse salariale a même connu un léger repli (-0,1 %) par rapport au trimestre précédent. L'estimation du 4^{ème} trimestre sera disponible début mars.

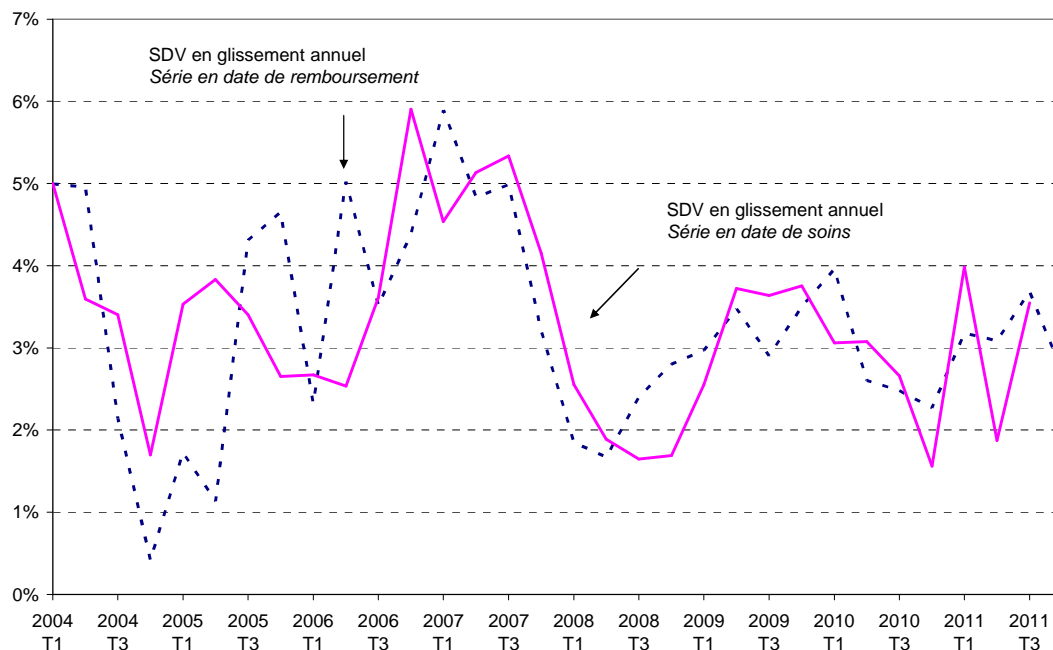
ASSURANCE MALADIE & AT-MP

Soins de ville

Les soins de ville comprennent les honoraires des professionnels de santé libéraux et les prescriptions (médicaments, indemnités journalières, transports, etc.).

Ils représentent plus de 30 % des charges des branches maladie et AT-MP du régime général en 2009 (57,9Mds Eur).

Source : CNAM



La série en date de remboursement est constituée à partir des dépenses remboursées au cours du mois par les caisses primaires d'assurance maladie et les sections locales mutualistes de métropole. La série en date de soins comptabilise les dépenses relatives aux soins effectués au cours de chaque mois. Les deux séries sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

En date de remboursement, la progression des soins de ville en glissement annuel a été de +2,7% au 4^{ème} trimestre 2011 après +3,7% au 3^{ème} trimestre. Sur l'ensemble de l'année 2011, les remboursements de soins de ville du régime général ont augmenté de 2,3 % en données brutes se décomposant de la façon suivante : 3,1 % pour les soins médicaux et dentaires ; 4,5 % pour les soins d'auxiliaires médicaux, les analyses et les transports ; 1,1 % pour les produits de santé ; 2,5 % pour les indemnités journalières.

En date de soins, la progression des soins de ville en glissement annuel, qui est très irrégulière sur les derniers trimestres, a été de +3,5% au 3^{ème} trimestre 2011 après +1,9% au 2^{ème} trimestre.

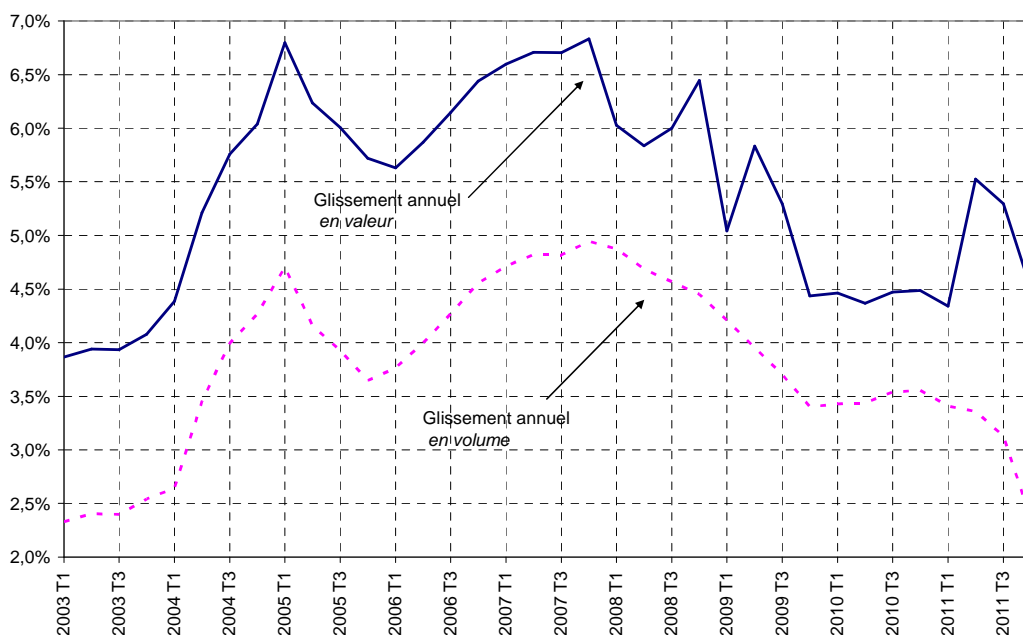
RETRAITE

Pensions de retraite de droit direct

Les pensions de droit direct sont constituées des retraites personnelles, hors majorations et avantages non contributifs. Elles représentent 76% des charges de la branche vieillesse du régime général en 2009 (75,4 Mds Eur).

La série « en volume » est corrigée de l'effet des revalorisations annuelles.

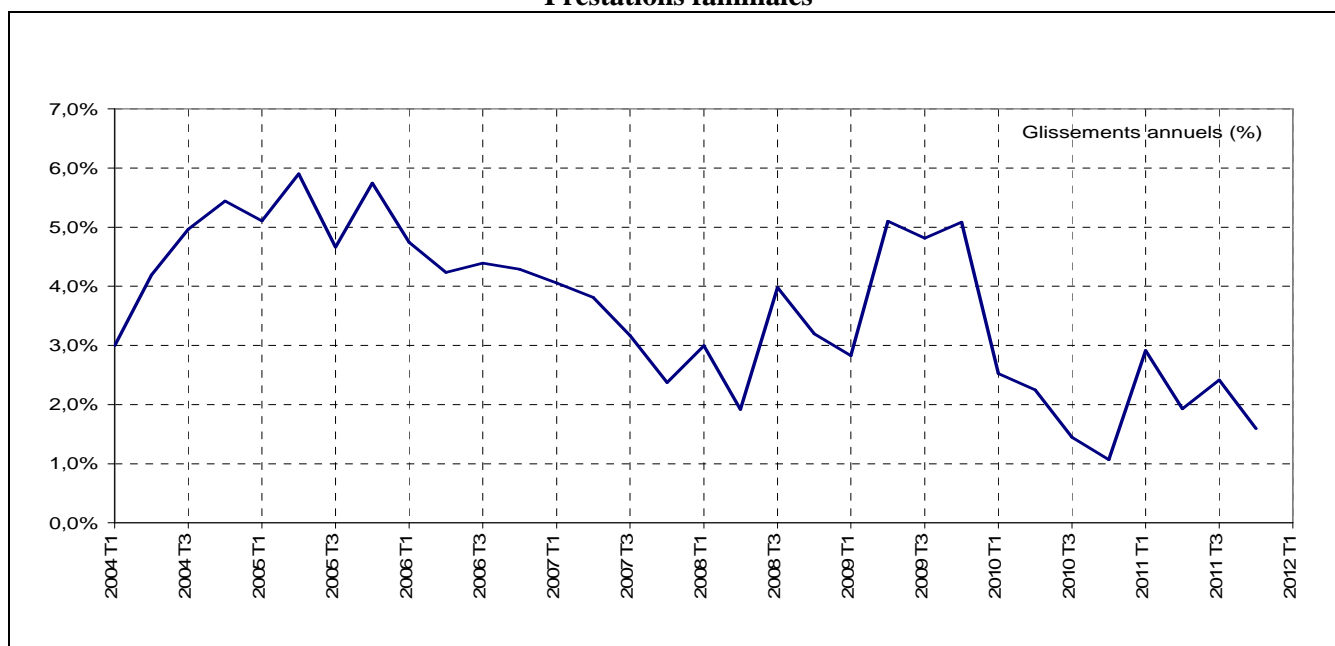
Source : CNAV (champ Métropole + DOM).



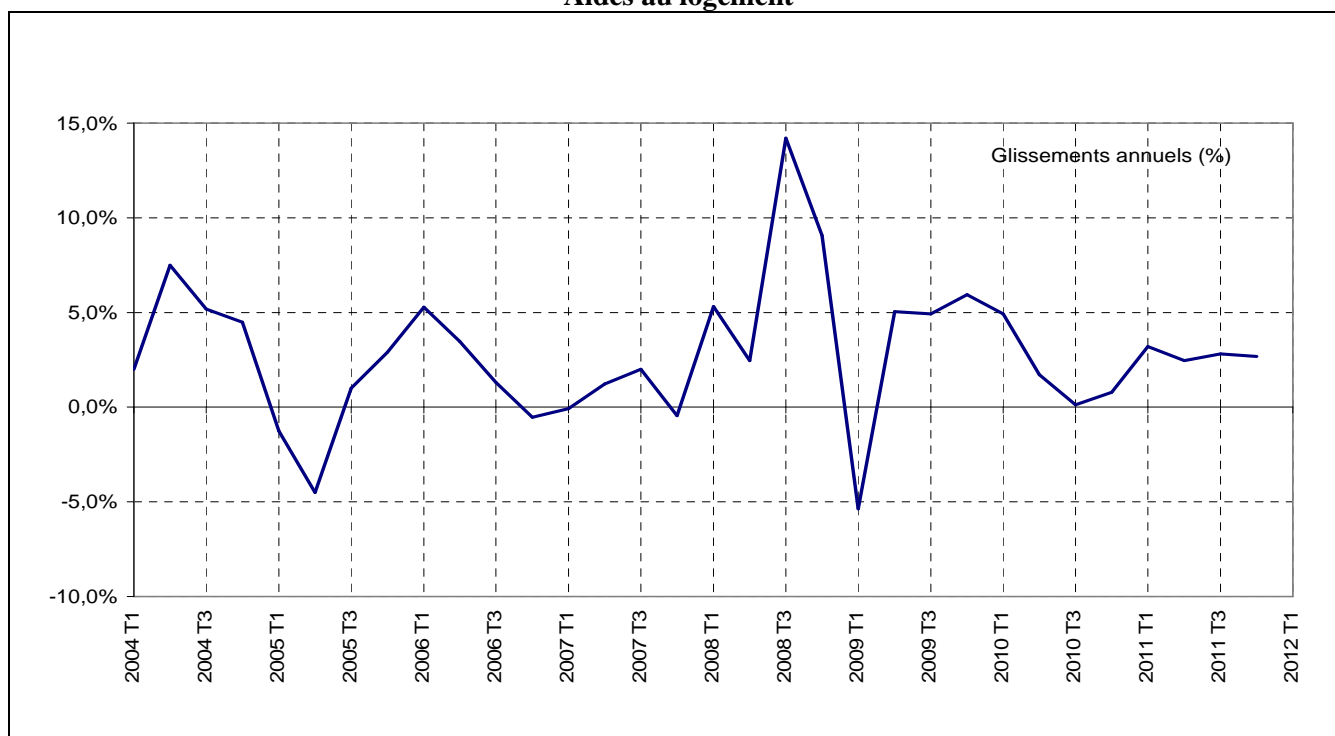
Hors effet des revalorisations annuelles (+2,1 % au 1^{er} avril 2011 après +0,9 % au 1^{er} avril 2010), la croissance « en volume » des pensions de droit direct versées par la CNAV continue de ralentir : en glissement annuel, elle est de 2,3 % au 4^{ème} trimestre 2011, après 3,1% au 3^{ème} trimestre.

FAMILLE

Prestations familiales



Aides au logement



Source : CNAF

Les données en glissement annuel représentées graphiquement (champ métropole + DOM) sont constituées :

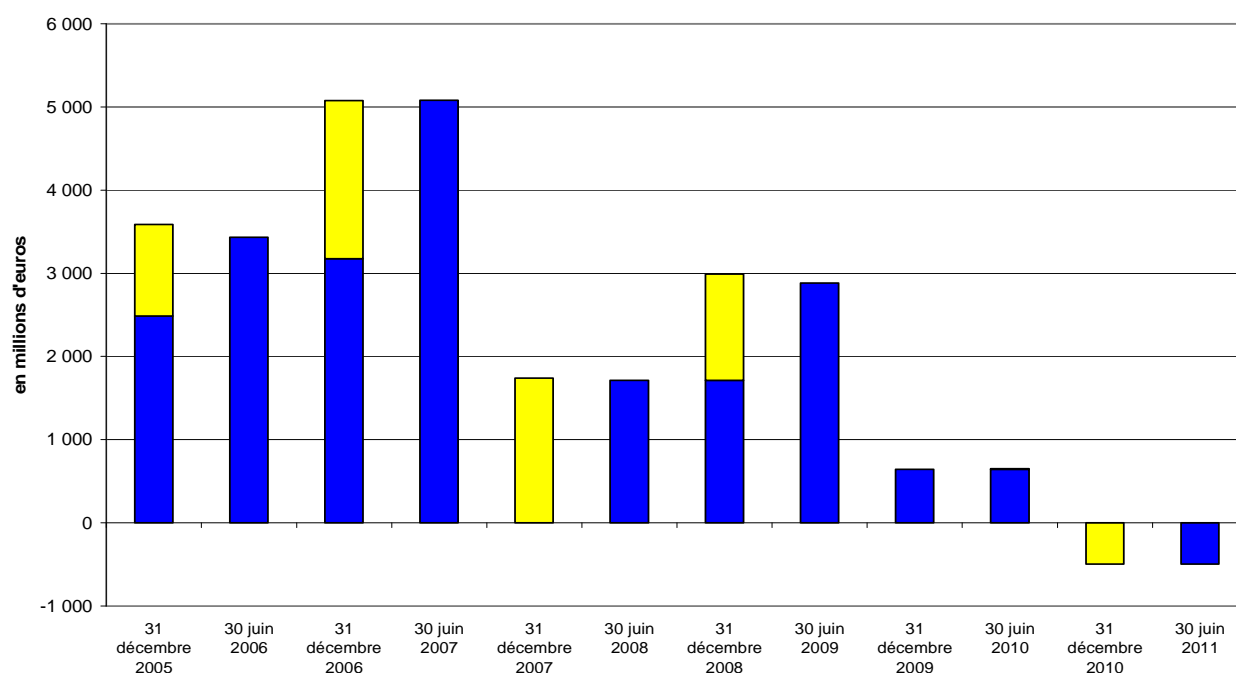
- pour les prestations familiales, des montants versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des AF, CF, ASF, APJE, APE, adoption, PAJE, API, AAH, AES, APP, de l'AFEAMA, de l'AGED, de l'ARS et du RSA socle. Ces prestations représentent 65% des charges de la CNAF en 2009.
- pour les aides au logement, des montants mensuels versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des ALF, APL et ALS.



Les prestations familiales versées par les CAF (hors régimes d'entreprises et régimes agricoles) ont progressé de 1,6% au 4^{ème} trimestre 2011 en glissement annuel (après +2,4% au 3^{ème} trimestre 2011).

Les aides au logement, y compris celles qui sont à la charge de l'Etat (l'ALS et une partie de l'APL), ont augmenté au 4^{ème} trimestre de 2,7% en glissement annuel (après +2,8% au 3^{ème} trimestre 2011).

CREANCES DU REGIME GENERAL SUR L'ETAT

Sommes restant dues par l'Etat



-  Dettes ou créances nouvelles de l'exercice
-  Dettes ou créances relatives aux exercices antérieurs

Lecture : Sont présentées les sommes qui, à la date indiquée, restent dues par l'Etat au régime général au titre des exercices clos. Au 31 décembre 2008, par exemple, les dettes de l'Etat au titre des exercices 2007 et antérieurs représentaient 1,8 Md€ et les dettes nouvelles au titre de l'exercice 2008 s'élevaient à 1,2 Md€. Au total, les dettes au titre de 2008 et des exercices antérieurs atteignaient 3,0 Md€. Par construction, dans ce mode de présentation, la situation au 30 juin de l'année N ne fait apparaître que des créances anciennes, au titre des exercices antérieurs à N.

NB : les variations de créances du régime général sur l'Etat n'ont d'impact sur le déficit du régime qu'à travers l'évolution des montants de charges financières qui peuvent en résulter.

Source :- Etat semestriel prévu à l'article 17 de la loi organique du 2 août 2005 ;

- Les créances en fin d'année correspondent à la situation constatée en trésorerie au 31 décembre, de laquelle ont été soustraits les montants versés en janvier dans le cadre de la loi de finances rectificative de l'exercice concerné.

L'état semestriel au 30 juin 2011 confirmait l'excédent des versements de l'Etat au régime général observé pour la première fois au 31 décembre 2010.

La situation au 30 juin 2011 faisait apparaître un excédent global de versement de l'Etat vis-à-vis du régime général de près de 0,5 Md€ au titre de 2010 et des années antérieures, quasiment inchangé par rapport à la situation au 31 décembre 2010. Cette situation inédite résultait d'une part de l'opération d'apurement des dettes brutes enregistrées fin 2009 prévue par la quatrième loi de finances rectificative pour 2010, et d'autre part de l'ouverture de crédits complémentaires pour couvrir les insuffisances observées pour l'exercice 2010.

La LFR pour 2010 a en effet affecté la plus grande partie de l'excédent du panier fiscal compensant les allègements généraux, soit l'équivalent de 13,80 points du droit de consommation sur les tabacs, à l'apurement des dettes brutes recensées à fin 2009 par l'état semestriel au 30 juin 2010. Pour le régime général plus précisément, cet apurement a porté sur un montant total de 1,291 Md€. Par ailleurs, les crédits votés en LFI et en LFR pour 2010 ont évité la création de dettes nouvelles significatives sur 2010.

Au total, la situation nette des relations financières entre l'Etat et le régime général faisait apparaître globalement, au bénéfice du premier, les trop versés suivants à fin 2010 : 0,2 Md€ au titre des remboursements des prestations et autres dispositifs pris en charge par les organismes de sécurité sociale, et 0,3 Md€ au titre de la compensation des exonérations ciblées de cotisations sociales.

L'état semestriel au 31 décembre 2011 des sommes restant dues par l'Etat aux régimes de base de sécurité sociale sera disponible en mars 2012.